

# REGLEMENT JEU FACEBOOK

## « Infiniment Noël »

### 1. Présentation de la Société Organisatrice

Etablissements Darty et Fils, ci-après « DARTY », Société par Actions Simplifiée au capital de 23 470 382 euros, dont le siège social est situé 129, avenue Gallieni à BONDY (93140), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 542 086 616, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu »).

Ce Jeu est accessible sur la page Facebook Darty à l'adresse <https://www.facebook.com/darty>

### 2. Durée du Jeu et Accessibilité

#### 2.1 Durée

Le Jeu débute le 19 Novembre 2014 à 12h00 et prend fin le 23 décembre 2014 à 12h00 (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### 2.2 Accessibilité

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) ainsi que d'un compte sur le site communautaire Facebook, (ci-après désigné le « Participant »).

Sont exclus du jeu, tous les membres du personnel de la Société Organisatrice, leurs familles ascendantes ou descendantes, les organismes professionnels et les prestataires ayant participé à l'élaboration du jeu. Seules les participations respectant les présentes conditions seront prises en considération. Toutes données incomplètes, falsifiées, ou erronées ne permettant pas d'identifier le participant engendrera automatiquement la nullité de sa participation au Jeu.

### 3. Principes du Jeu et modalités de participation

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet de la façon suivante :

Les participants composeront leurs listes de cadeaux de Noël en sélectionnant les produits de leurs choix proposés dans l'application, dans la limite de 5 produits et de 300€. Un tirage au sort aura lieu chaque semaine pour déterminer les gagnants. Ces derniers se verront remporter leur montant de leur liste d'envies en carte cadeau Darty.

Ainsi, le participant devra :

1. Se connecter à l'application « Infiniment Noël ».
2. Prendre connaissance des règles du concours, puis cliquer sur « Je joue »
3. Composer sa liste d'envies en sélectionnant les produits de son choix proposés dans l'application, dans la limite de 5 produits et de 300€, puis cliquer sur « Valider ».
4. Pour gagner des chances dans les tirages au sort des listes d'envie, le participant pourra s'il le souhaite inviter ses amis. 1 ami invité = 1 chance supplémentaire dans le tirage au sort. En invitant ses amis, le participant pourra aussi gagner des chances dans ces tirages au sort.

Seules les participations effectuées entre Mercredi 19 novembre 2013 (12h) et le mardi 23 décembre 2013 (minuit) inclus, seront prises en compte. Chaque participant se devra de lire dans son intégralité le présent règlement.

Chaque semaine, cinq (5) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants ayant remplis toutes les présentes conditions. Tous les gagnants seront avertis par mail sous 7 jours maximum après la fin du jeu.

## **4. Lots**

### **4.1 Les gagnants des tirages au sort hebdomadaire se verront offrir chacun la dotation suivante :**

1 carte cadeau Darty d'une valeur de 300 Euros

Aucun des lots attribués ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part de l'un quelconque des Gagnants.

Les lots attribués sont incessibles et ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'un remboursement en espèce ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur équivalente.

### **4.2 Remise de lots**

La carte cadeau Darty est sécable et valable jusqu'au 31/03/2015 dans tous les magasins Darty de France, hors Darty.com. Elle sera envoyée par email à tous les gagnants ayant fourni une adresse email, et à défaut, par courrier, mais uniquement aux clients résidant en France métropolitaine ayant fourni leurs coordonnées, dans les 5 semaines suivant la fin du jeu. Une seule carte cadeau sera envoyée par foyer (même nom et même adresse). L'opération n'est pas cumulable avec d'autres opérations cartes cadeaux en cours.

De manière générale, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot. Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

## **5. Dépôt légal et consultation du Règlement**

Le Règlement complet du Jeu Darty est déposé auprès de la SCP Benichou Legrain berruer huissier de justice

13 Rue des Sablons, 75116 Paris

Le Règlement peut être consulté, téléchargé et imprimé gratuitement en ligne à partir de la Page pendant toute la durée du Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse « [reseaux.sociaux@darty.fr](mailto:reseaux.sociaux@darty.fr) ».

## **6. Modification du règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants sur le Site dans les meilleurs délais, étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du présent Règlement (hors l'hypothèse d'annulation du Jeu) donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissiers précitée à l'article 7 ci-dessus, et entrera en vigueur dès sa mise en ligne sur le Site (date et heure de France métropolitaine faisant foi).

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi). Tout Participant refusant la ou les modifications intervenue(s) devra cesser de participer au Jeu.

## **7.Responsabilités**

**7.1.** La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

**7.2.** Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site et/ou la Page du Jeu.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et/ou à la Page du Jeu et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

**7.3.** La Société Organisatrice dégage également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourrai(en)t parvenir à se connecter au Site et/ou à la Page du Jeu ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) Gagnant(s). Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la (les) dotations à un (des) fraudeur(s) et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait de fraudes éventuellement commises.

**7.4.** La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre à tout moment un accès au Jeu sur la Page du Jeu à partir du Site, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et/ou à la Page du Jeu et/ou au Jeu qu'elle contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

**7.5.** En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ainsi que de toutes avaries résultant des services postaux.

## **8. Informatiques et libertés – Données personnelles**

Aux seules fins de la gestion du Jeu par la Société Organisatrice, les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation au Jeu que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du ou (des) lot(s), sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

Les données collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

En application de la Loi Informatique et Libertés, chaque Participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles les concernant. Tout Participant peut exercer ce droit sur simple demande écrite envoyée à l'Adresse du Jeu, en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant copie d'un justificatif d'identité.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Jeu sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Jeu entraînera l'annulation automatique de sa participation au Jeu.